



TARIFS DES PRESTATIONS

Conformément à l'arrêté du 03 mars 2026, le tarif des prestations applicable aux personnes hospitalisées à compter du **01 Janvier 2026** est fixé comme suit :

Tarifs journaliers d'hospitalisation en PSYCHIATRIE	
Hospitalisation complète Adulte	930,66 €
Hospitalisation complète Enfant	1060,01 €
Hospitalisation à temps partiel Adulte	600,33 €
Hospitalisation à temps partiel Enfant	872,81 €
Forfait journalier d'hospitalisation (tarif applicable au 01/03/2026)	
En Psychiatrie	17 €
Tarifs chambre particulière	
Supplément journalier pour chambre particulière en Psychiatrie	35,00 €

Le Directeur,

Eric MARTINEZ

